Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240415-BC2024-041-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/04/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 15 AVRIL 2024

RESSOURCES
COMMANDE PUBLIQUE

Approbation et autorisation de signature du marché n°2024/15 relatif aux travaux de réhabilitation intérieure du rez-de-chaussée du bâtiment E du Parc La Radio
Lot n°6 : Menuiseries intérieures
Lot n°10 : Revêtement de sols souples – Carrelages

Rapporteur : Frédéric GIROUX

N°BC2024-041

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de présents	17
Nombre de pouvoirs	2
Votants	19
Secrétaire de séance : Emmanuelle Bonhomme	

L'an 2024, le 15 avril 2024 à 18 heures 30, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 9 avril 2024, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE LES RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Pascal LEPETIT (OULINS), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES),Pierre SANIER (BU).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Talal ABDELKADER (DREUX), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) et Jean BARTIER (GARNAY)

Pouvoir(s) :
Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à Monsieur Damien STEPHO (Vernouillet)
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) donne pouvoir à Sébastien LEROUX (DREUX)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,
Dans le cadre de l'opération de déménagement des services communautaires à la Radio, la Communauté d'agglomération a décidé de réhabiliter le rez-de-chaussée du bâtiment E destiné à accueillir les services techniques de l'agglomération et a lancé les procédures de consultation des marchés de travaux.

Une consultation a été lancée le 26 octobre 2023 :
- sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour les lots suivants :
 - lot n°1 : Démolition – Gros œuvre – Ouvrages métalliques,
 - lot n°2 : Couverture – Bardage,
 - lot n°5 : Plâtrerie – Isolation – Doublage,
 - lot n°7 : Travaux d'électricité,
 - lot n°8 : Plomberie – Chauffage – Ventilation,
 - lot n°9 : Peintures,
 - lot n°11 : Portes sectionnelles,
 - lot n°12 : Ascenseurs,

-sous la forme d'une procédure adaptée ouverte pour les lots suivants :
 - lot n°3 : Menuiseries extérieures,
 - lot n°4 : Serrurerie,
 - lot n°6 : Menuiseries intérieures,
 - lot n°10 : Revêtement de sols souples – Carrelages.

Les prestations donnent lieu à la conclusion de marchés ordinaires à prix global et forfaitaire, pour une durée globale de trente-trois (33) semaines (période de préparation et d'exécution des travaux comprises).

Il est précisé que le marché met à la charge des titulaires une obligation de réalisation d'heures d'insertion au bénéfice des personnes éloignées de l'emploi :

Lot	Volume minimal d'insertion en heures
Lot n°1 : Démolition – Gros œuvre – Ouvrages métalliques	**560**
Lot n°3 : Menuiseries extérieures	**35**
Lot n°4 : Serrurerie	**70**
Lot n°5 : Plâtrerie – Isolation – Doublage	**175**
Lot n°6 : Menuiseries intérieures	**140**
Lot n°7 : Travaux d'électricité	**210**
Lot n°8 : Plomberie – Chauffage – Ventilation	**350**
Lot n°9 : Peintures	**175**
Lot n°10 : Revêtement de sols souples – Carrelages	**105**

Le présent rapport concerne les lots n°6 et 10 qui restent à attribuer. Les lots n°1, 3, 5, 7, 8, 11 et 12 ont été attribués précédemment. Le lot n°9 sera attribué ultérieurement.

À l'issue de la consultation :
- 2 offres ont été réceptionnées s'agissant du lot n°6 ;
- 7 offres ont été réceptionnées s'agissant du lot n°10.

La Commission des marchés à procédure adaptée (COMAPA) réunie le 11 mars 2024 a émis un avis favorable pour l'attribution de ces lots. Le rapport d'analyse des offres est joint au présent rapport.

***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;*
***VU** le code de la commande publique et notamment l'article R.2123-1 ;*
***VU** le 4° de la délibération n°2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021, tel que modifié par la délibération n°CC2023-078 du conseil communautaire du 22 mai 2023 attribuant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire en matière de marchés publics de travaux d'un montant initial au moins égal à 1 000 000,00 € HT ;*
***VU** PV de la CAO réunie le 11 mars 2024.*
***VU** le rapport d'analyse des offres ;*
***VU** les projets de marchés ;*

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : ATTRIBUE ET AUTORISE la signature du lot n°6 du marché n°2024/15 relatif aux travaux de réhabilitation intérieure du rez-de-chaussée du bâtiment E du Parc La Radio à Dreux – « Menuiseries intérieures », avec la société LES MENUISERIES CASTELNEUVIENNES, conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 139 374,38 € HT ;
ARTICLE 2 : ATTRIBUE ET AUTORISE la signature du lot n°10 du marché n°2024/15 relatif aux travaux de réhabilitation intérieure du rez-de-chaussée du bâtiment E du Parc La Radio à Dreux – « Revêtement de sols souples – Carrelages », avec la société SAS BONAUD, conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 68 449,56 € HT.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 23/04/2024	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 23/04/2024
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**Gérard SOURISSEAU** **Président** **Emmanuelle BONHOMME** **Secrétaire de séance**